

votre enfant est collégien

vous avez peut-être droit à

l'aide du Conseil départemental

élargie à tous les collégiens bénéficiaires
des bourses nationales

NOUVEAU



les 3 conditions pour en bénéficier

- ▶ vous êtes **domicilié en Tarn-et-Garonne**
- ▶ votre enfant est **scolarisé dans une classe niveau collège** (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) en tant qu'externe ou demi-pensionnaire
- ▶ votre enfant est **bénéficiaire des bourses nationales**

OU votre enfant est interne

- ▶ **boursier ou non boursier, scolarisé dans un établissement scolaire public ou privé du Tarn-et-Garonne dans une classe niveau collège** (de la 6^{ème} à la 3^{ème})

NOUVEAU

pièces justificatives obligatoires

pour le dépôt de la demande à effectuer en ligne (voir au verso)

- ▶ **pour tous les élèves :**
 - > **justificatif de domicile de moins de 6 mois** au nom du responsable légal
(quittance loyer **ou** facture électricité **ou** gaz **ou** eau)
 - > **Relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN)** au nom du responsable légal
- ▶ **et**
- ▶ **pour les élèves inscrits en collèges publics ou privés ou CNED :** notification d'attribution de la bourse nationale de collège 2023/2024 (du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse)
- ▶ **pour les élèves inscrits en 3^{ème} prépa-métiers :** notification d'attribution de la bourse nationale d'études du second degré de lycée 2023/2024 (du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse)
- ▶ **pour les élèves inscrits en 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole :** notification d'attribution de bourse sur critères sociaux 2023/2024 (du Ministère de l'Agriculture)
- ▶ **pour les collégiens internes :** joindre également un certificat de scolarité



pour effectuer la demande en ligne

 ouverture du service en ligne **du 9 octobre 2023 au 15 janvier 2024**



aller sur le site internet du Conseil départemental **tarnetgaronne.fr**
rubrique « **JEUNESSE, EDUCATION** »

> **Aide aux collégiens 2023/2024**

> descendre et cliquer sur **Espace de demande en ligne**

1 vous avez déjà créé un compte :

> « **Connectez-vous à votre espace personnel** »

en reprenant vos identifiant et mot de passe utilisés lors de la précédente demande

2 pour créer mon compte en cas de première utilisation de ce service :

> cliquer sur « **Créez-en un** »

> saisir les informations demandées

> à partir du courriel reçu dans votre boîte mail **valider votre demande**

> cliquer sur **Écran de connexion** puis identifiez-vous avec votre mot de passe

> déposer votre demande



conseils

> *déposez 1 demande pour chaque enfant*

> *avant de saisir la demande, numérisez les pièces justificatives indiquées au recto (pdf, jpeg, doc, capture écran, photo)*

> *notez bien vos identifiant et mot de passe, ils vous seront demandés à chaque connexion*

> *ne pas oublier de VALIDER pour finaliser la demande*

> *date limite de réception 15 janvier 2024*

> *en cas de difficulté pour déposer votre demande, vous pouvez demander de l'aide auprès des Maisons France Services (voir tableau ci-joint)*

l'aide du Conseil départemental

- ▶ pour les élèves boursiers échelon 1 = 50 €/an **NOUVEAU**
- ▶ pour les élèves boursiers échelon 2 = 100 €/an
- ▶ pour les élèves boursiers échelon 3 = 200 €/an
- ▶ pour les élèves internes boursiers échelon 1 et 2 et les élèves non boursiers = 100 €/an
- ▶ pour les élèves internes boursiers échelon 3 = 150 €/an

vous recevrez l'aide du Conseil départemental en un versement unique avant la fin de l'année scolaire

Conseil départemental de Tarn-et-Garonne - direction des collèges

100 boulevard Hubert-Gouze - BP 783 - 82013 MONTAUBAN cedex

05 63 91 82 00 - aideauxcollegiens@tarnetgaronne.fr



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr



le Conseil départemental **aux côtés des collégiens**

